

EXTRAIT D'ACTE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marizt GAËL, notaire, titulaire d'un Office Notarial, sis à BASSE-TERRE (97100), 50 Rue du Cours Nolivos le 27 Août 2019 il a été constaté la **NOTORIETE ACQUISITIVE**

A LA REQUETE DE

Monsieur Bernard Odile Emile **CHILIN**, Retraité, demeurant à BAILLIF (97123) 101 Rue des fortifications.

Né à POINTE-A-PITRE (97110) le 12 décembre 1947.

Divorcé de Madame Hugues Valéry **CAYARCY** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASSE-TERRE (97100) le 11 juin 1987, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

SUR L' INTERVENTION DE :

1° - Monsieur André Clément **CORVO**, Entrepreneur en maçonnerie, époux de Madame Ghislaine ZIOUKA, demeurant à BAILLIF (97123), Rue des fortifications.

Né à BAILLIF (97123), le 23 novembre 1944.

De nationalité Française

2° - Madame Lucy **LEATHAM**, Retraîtée, Célibataire, demeurant à BAILLIF (97123) 532 Allée des Pères Blancs

Née à GRAND BAY (Dominique), le 30 Juillet 1932.

De nationalité Française

LESQUELS, ont déclaré avoir parfaitement connu,

Madame Yvonne Septime **CHILIN**, en son vivant sans profession, demeurant à BAILLIF (97123) Rue des Fortifications.

Née à BASSE-TERRE (97100), le 28 août 1911.

Célibataire.

Et connaître parfaitement son fils,

Monsieur Bernard Odile Emile **CHILIN**, Retraité, demeurant à BAILLIF (97123) 101 Rue des fortifications.

Né à POINTE-A-PITRE (97110) le 12 décembre 1947.

Divorcé de Madame Hugues Valéry **CAYARCY** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASSE-TERRE (97100) le 11 juin 1987, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et attestent, pour vérité comme étant de leur connaissance personnelle et d'ailleurs de notoriété publique, et à leur parfaite connaissance que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**, Madame Yvonne Septime CHILIN et après elle son fils ont occupé à titre de seuls propriétaires l'immeuble ci-dessus désigné.

50, rue du Cours Nolivos - B.P. : 363 97106 BASSE-TERRE Cedex

☎ 05.90.81.10.69 - Fax 05.90.81.17.86 – 05.90.81.09.69

E-mail : etude.gael.97101@notaires.fr



DESIGNATION

A BAILLIF (GUADELOUPE) 97123, 101 Rue DES FORTIFICATIONS,
UN TERRAIN sur lequel est édifée une maison à usage d'habitation
Figurant ainsi au cadastre :

Sect	N°	Lieudit	Surface
AH	64	101 RUE DES FORTIFICATIONS	00 ha 07 a 16 ca

- Expressément confirmé en tant que de besoin que la possession dont s'agit a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique, non équivoque et non interrompue.

- Et aussi déclaré :

- Qu'aucune autre personne autre que Madame Yvonne Septime CHILIN susnommée, et son fils, Monsieur CHILIN Bernard n'ont à quelque titre, de quelque manière et à quelque époque que ce soit, revendiqué ou exercé directement ou indirectement à son profit, un quelconque droit sur l'immeuble ou ne se soit comporté en qualité de détentrice de tels droits,

- Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil sont réunies au profit de :

Monsieur Bernard Odile Emile CHILIN

Ci-dessus nommé.

Qui doit être considérée comme **possesseur** du bien sus désigné.

REPRODUCTION DE L'ARTICLE 35-2 de la loi du 27 mai 2009

En vertu des dispositions de l'article 1^{er} du décret numéro 2017 – 1802 du 28 décembre 2017,, il est ici rappelé les dispositions de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009, issu de l'article 117 de la loi du 28 février 2017 ci-dessus reproduit :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

« Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027 »

